

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
GÂTINAIS VAL-DE-LOING  
PROCÈS-VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 41

Présents : 34 (35 à partir  
de 19h25)

Votants : 35 (36 à partir  
de 19h25)

*Du vingt-sept septembre 2021*

*Article L. 2121-17 DU CGCT*

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, 16, route de Souppes à Château-Landon (77570), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST.**

**Étaient présents, les titulaires** : Anne THIBAUT (à partir de 19h25 [délibération n° 2021-09-27\_53]), Bruno MOULIÉ, Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE, Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON, Laurent CASTELLAN, Florent NÉGRIER, Alexis KERLO, Alain METAUT, Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA, Gérard MOUSSET, Pascal POMMIER, Bruno BASCHET, Marian WATTS, Bernard PETIT, Yves BOYER, Marie-José QUESTEL, Jean-Jacques HYEST, Maurice GARLAND, Patrick CHAUSSY, Hélène BRIDET, Christine LEDUC, Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Vincent CHIANESE et Francis PLÉ.

**Étaient présents les suppléants sans pouvoir** : Pascal THOISON, Hervé JACQUESSON et Jean-Sébastien POITOU.

**Était absent avec pouvoir** : Gérard GENEVIÈVE (pouvoir à Rose-Marie LIONNET).

**Étaient absents sans pouvoir** : Marie-Odile SCHORTER, Nathalie LAURENT, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN et Patricia KAYSER DE SOUSA.

**Étaient aussi présents** : Pierre LAROCHE, Directeur Général des Services ; Marinette MESSIAS et Aurore CHARRAUDEAU, Agents administratifs et financiers, Émilie NGO BAKONGO, Responsable du développement économique et touristique.

**Secrétaire de séance** : Valérie LAGILLE.

---

**1. Contrat de relance et de transition écologique (délibération n° 2020-09-27\_45)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Article 1<sup>er</sup>** : APPROUVE le Contrat de relance et de transition écologique avec l'État ;

**Article 2** : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat et tous les documents y afférents.

**2. Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (délibération n° 2020-09-27\_46)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à communiquer ledit rapport aux maires des communes membres.

**3. Rapport d'activité 2020 du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) (délibération n° 2020-09-27\_47)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : PREND acte du rapport d'activité 2020 du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM).

**4. Rapport d'activité 2020 du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien (délibération n° 2020-09-27\_48)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : PREND acte du rapport d'activité 2020 du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien.

**5. Rapport d'activité 2020 du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) (délibération n° 2020-09-27\_49)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : PREND acte du rapport d'activité 2020 du du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP).

**6. Rapport d'activité 2020 de l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Bassin du Loing (délibération n° 2020-09-27\_50)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : PREND acte du rapport d'activité 2020 de l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Bassin du Loing.

**7. Provision pour dépréciation des créances douteuses (délibération n° 2020-09-27\_51)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1<sup>er</sup> : RETIENT pour le mode de calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses le taux de dépréciation de 15 % proposé par le Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nemours ;

Article 2 : INSCRIT la somme de 57,06 € au titre de dotations des provisions aux créances douteuses (compte 6817) pour l'année 2021.

## 8. Décision modificative n° 1 (budget principal) (délibération n° 2020-09-27\_52)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<i>D-615232-0 : Entretien et réparations réseaux</i>		4 000,00 €		
<i>D-61551-0 : Matériel roulant</i>		2 500,00 €		
<i>D-61558-0 : Autres biens mobiliers</i>		1 200,00 €		
<i>D-6168-0 : Autres primes d'assurance</i>		50,00 €		
<i>D-6226-0 : Honoraires</i>		2 000,00 €		
<i>D-6231-0 : Annonces et insertions</i>		3 500,00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	0,00 €	13 250,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-022-0 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</i>	8 250,00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	8 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-6817-0 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants</i>		100,00 €		
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>R-7478-0 : Autres organismes</i>				5 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<i>R-773-0 : Mandats annulés (exercices antérieurs)</i>				100,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	8 250,00 €	13 350,00 €	0,00 €	5 100,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<i>D-020-0 : Dépenses imprévues (investissement)</i>	37 800,00 €			
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)</b>	37 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>R-1321-0 : État et établissements nationaux</i>				18 200,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 200,00 €
<i>D-2182-0 : Matériel de transport</i>		37 000,00 €		
<i>D-2183-0 : Matériel de bureau et matériel informatique</i>		5 000,00 €		
<i>D-2184-0 : Mobilier</i>		4 000,00 €		
<i>D-2188-0 : Autres immobilisations corporelles</i>		10 000,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	0,00 €	56 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	37 800,00 €	56 000,00 €	0,00 €	18 200,00 €
<b>Total Général</b>		<b>23 300,00 €</b>		<b>23 300,00 €</b>

## 9. Effacement de la dette liée au fonds Résilience Île-de-France et collectivités (délibération n° 2020-09-27\_53)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (35 voix pour, 1 abstention),

Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE l'effacement de la dette liée au fonds Résilience Île-de-France et Collectivités ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la Région Île-de-France.

10. Convention de partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre en Seine-et-Marne (Codérando 77) (délibération n° 2020-09-27\_54)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE la convention de partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre en Seine-et-Marne (Codérando 77) ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h38.

---

Vu pour être affiché, conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le 11 octobre 2021,

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JJ HYEST", is written over the seal.

Jean -Jacques HYEST